

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Pouvoirs : 2  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 26/03/2018

Le 5 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

**OBJET : TOURISME – ARS – Réhabilitation Musée de Cire – Modification du projet.**

M. Marc PECHOUX, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que suite à l'acquisition par la CCDSV en 2015 du Musée de Cire « La Vie du Saint Curé » et à l'intégration du Bureau d'Information Touristique de l'Office de tourisme dans le bâtiment, un projet de réhabilitation du musée et de l'accueil touristique a été abordé au Bureau le 17 février 2016 et le plan de financement du projet a été présenté au Bureau du 14 juin 2017 afin de pouvoir déposer les dossiers de demandes de subvention. L'Avant-Projet Détaillé (APD) a été validé par le Conseil communautaire le 30 octobre 2017, pour un montant de 360 000€ HT, soit 432 000€ TTC.

Le permis de construire a donc été déposé en novembre 2017 et a été obtenu le 31 janvier 2018. La consultation pour les marchés de travaux (hors scénographie) a été lancée et l'analyse des offres réalisée par le Cabinet Mégard, retenu pour la maîtrise d'œuvre travaux du projet.

Il apparaît aujourd'hui que le projet tel que validé par le Conseil communautaire du 30 octobre 2017 (délibération N° 2017C99) est désormais évalué à 461 995€ HT, soit 554 394 € TTC, ce qui représente une augmentation de 100 000 € HT par rapport à l'APD. La première raison de cette augmentation est due au fait que le maître d'œuvre a omis qu'il devait consacrer 66k€ HT dans son enveloppe travaux à la scénographie et il a réinjecté cette somme dans sa partie réhabilitation, surenchérissant ainsi du même montant le coût de l'opération. La deuxième raison semble liée, à la hausse des prix pratiqués par les entreprises du bâtiment dont les cahiers des charges sont bien remplis.

Afin de tenir compte de l'enveloppe votée par le Conseil communautaire le 30 octobre 2017, soit 360 000 € HT, le programme du projet a été retravaillé avec le maître d'œuvre pour permettre la réalisation du projet selon une enveloppe financière acceptable et un nouveau scénario est aujourd'hui proposé.

Après échanges avec le Bureau réuni le 26 mars 2018, celui-ci a donné un avis favorable à ce scénario qui comprend les éléments suivants :

- Aménagement de la cour avec bancs et cheminement accessible tel que prévu initialement au programme. A noter, les pupitres sont supprimés ;
- Suppression de l'aménagement de l'étage : pas de création d'ouverture sur la façade et réalisation d'une isolation légère de l'étage ;
- Suppression de l'auvent, pas de création de trémie pour un éventuel élévateur et pas d'escalier ;
- Maintien du programme scénographique et du mobilier d'accueil tels que prévu initialement ;
- Création d'un espace bureau (back office), d'un espace de stockage et d'un petit espace repas pour le personnel de l'Office de tourisme ;
- Remise aux normes du bâtiment, des sanitaires et du local ménage.

Le coût estimatif du projet de ce nouveau scénario est de 392 000 € HT (travaux, scénographie, maîtrise d'œuvre et divers) au lieu des 360 000 € votés précédemment par le Conseil communautaire.

Ce scénario a l'avantage :

- De maintenir un projet attractif pour les visiteurs et de donner une image positive de la destination Ars-Trévoux ;
- D'offrir de bonnes conditions de travail pour le personnel de l'Office de tourisme ;
- De réaliser l'espace d'interprétation prévu dans le cadre du programme du « Pays d'art et d'histoire » validé par le ministère de la Culture en novembre dernier ;
- D'éviter, autant que possible, la perte des subventions

Au vu de ces différents éléments, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 34 voix Pour et 1 voix Contre (Pierre PERNET) :

- ✓ **DE VALIDER** ce nouveau scénario du projet du musée de cire ;
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel global de l'opération, dont les travaux seront engagés dès 2018.

Dépenses HT		Recettes		Taux
Réhabilitation du bâtiment et mises aux normes	270 500€	CDA	40 000€ obtenue	10.5%
Mobilier et Scénographie	66 000€	CTTLA	55 205 € obtenue	14%
Maîtrise d'Œuvre et études techniques	48 000€	Etat – DETR Travaux	36 000€ Obtenu	9.5%
Aléas	7 500€	Etat – DRAC (sur scéno)	4 000€ Obtenue	1%
		Contrat Dombes	88 000 En cours	22%
		Leader Maîtrise d'œuvre	16 000€ Obtenue	4%
		Reste à charge CCDSV	152 795€	39%
<b>TOTAL HT</b>	<b>392 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>392 000€</b>	<b>100 %</b>

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à déposer le permis de construire modificatif et toutes pièces s'y rapportant ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette opération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **12 AVR. 2018**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C43-TO  
Affichage le : **12 AVR. 2018**

A Trévoux, le 05/04/2018,

**Le Président,  
Bernard GRISON**

